

Procès verbal

Le jeudi 26 mars 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Patrick GOT.

Présents : Patrick GOT, Jeanne OUROS, Bruno ANIEN, Véronique PORTAS, Gérard SOLÉ, Jean Philippe HIDALGO, Catherine PORTAS, Chantal BENOIT, Alain SERRAT, Stéphan GYBELY, Jean François VORMS, Carol PERRIER DUPUIS, François REY, Eric MARIN, Stéphanie FORCADA, Cécile BIELLMANN, Christelle ALQUIER, Marie GUYARD, Marie-Pierre IGLESIAS, Stéphane ALVARO, Nicolas BARDETIS, Mélanie IGLESIAS, Johanna MARIN

Représentés :

Absents et excusés :

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, M. Jean François VORMS est élu secrétaire de séance

Ordre du jour : approbation du PV de la séance du 22 janvier 2026, convention financière avec PMMCU pour la distribution du magazine l'Agglo, Convention avec PMMCU pour la mise en réseau informatique de la bibliothèque, approbation de la délibération communautaire du 15 décembre 2025, indemnités de fonctions des élus municipaux, composition des commissions municipales.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 : Mme Marin indique que certaines mentions prévues par l'article L2121-15 du CGCT ne sont pas présentes sur la proposition de PV. Le DGS indique que certaines dispositions formelles lui paraissent implicites mais il en prend bonne note et complétera la trame de son document de travail.

Vote : 18 voix pour et 5 abstentions (Marie-Pierre Iglesias, Mélanie Iglesias, Johanna Marin, Nicolas Bardetis, Stéphane Alvaro)

Délibérations du conseil :

Convention avec Perpignan Méditerranée Métropole CU pour la mise en réseau informatique de la bibliothèque de BAHQ (N° DE_007_2026)

OBJET : Convention avec Perpignan Méditerranée Métropole CU pour la mise en réseau informatique de la bibliothèque de BAHQ

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention proposée par PMMCU pour la mise

en réseau informatique de notre bibliothèque. Cette convention précise les matériels et logiciels mis à disposition, les conditions de leur installation et les engagements entre les parties.

La lecture publique est une compétence de notre intercommunalité qui a fait l'objet d'un schéma de développement approuvé par le Conseil communautaire du 25 mars 2024.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

- D'APPROUVER la convention pour la mise en réseau informatique de la bibliothèque de BAHO
- D'AUTORISER le Maire à signer avec le Président de PMMCU ladite convention.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jours, mois et an que dessus

Délibération : adoptée

Indemnités de fonction des élus municipaux (N° DE_009_2026)

OBJET : Indemnités de fonction des élus municipaux

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L2123-20 à L2123-24 du CGCT, de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat et la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction.

L'enveloppe d'indemnités brutes mensuelles disponible pour la commune correspond à la tranche de population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants.

Fonction	Nombre d'élus	Taux en % de l'IBT	Total
Maire	1	55.7	55.7
Adjoints	4	21.38	85.52
Total			141.22

M. le Maire propose que dans la limite de l'enveloppe disponible, les indemnités de fonction des élus soient réparties de la manière suivante :

Fonction	Nombre maximum d'élus susceptibles de bénéficier d'indemnités	Taux en % de l'IBT	Total
Maire	1	50	50
Adjoint	4	12	48
Conseillers municipaux délégués	13	3	39
Total			137

Pour information: Indemnités mensuelles brutes au 01/01/2026

Maire : 2055.26€

Adjoint: 493.26€

Conseiller municipal délégué: 123.31€

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

- DE FIXER selon les modalités exposées ci-dessus les indemnités de fonction des élus municipaux

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jours, mois et an que dessus

Délibération : adoptée

Convention financière avec Perpignan Méditerranée Métropole pour la distribution du magazine l'Agglo (N° DE_006_2026)

OBJET : Convention financière avec Perpignan Méditerranée Métropole pour la distribution du magazine l'Agglo

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de convention financière portant organisation des modalités de remboursement par Perpignan Méditerranée Métropole CU à la commune de BAHO, à la suite de la distribution du magazine trimestriel "l'Agglo".

PMMCU s'engage à reverser à la commune la somme de 326.40€ TTC pour la distribution de 1600 exemplaires de son magazine trimestriel pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

D'APPROUVER la convention financière pour la distribution du magazine l'Agglo pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026

- D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention avec le Président de PMMCU

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jours, mois et an que dessus

Délibération : adoptée

Composition des commissions municipales (N° DE_010_2026)

OBJET : Composition des commissions municipales

M. le Maire rappelle que les commissions municipales permettent de travailler sur les affaires courantes ou des projets particuliers ne nécessitant pas de décisions directes du Conseil municipal. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Elles peuvent néanmoins être chargée par le Maire d'étudier des dossiers à soumettre au Conseil municipal. Le Maire est Président de droit de chacune d'elles.

Au titre de la représentation proportionnelle au sein des commissions, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de la liste minoritaire de désigner au moins un représentant au sein de chaque commission s'ils le souhaitent.

Après débat, les commissions municipales sont composées comme suit :

FINANCES COMMUNALES	TRAVAUX ET VOIRIES
Jeanne OUROS François REY Carol DUPUIS PERRIER Eric MARIN Stéphanie FORCADA Jean-François VORMS Marie-Pierre IGLESIAS	Bruno ANIEN Christelle ALQUIER Jean-François VORMS Alain SERRAT Marie-Pierre IGLESIAS

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	URBANISME ET AMENAGEMENT
Véronique PORTAS François REY Alain SERRAT Carol DUPUIS PERRIER Marie GUYARD Eric MARIN Catherine PORTAS Stéphan GYBELY Jean Philippe HIDALGO Mélanie IGLESIAS Marie-Pierre IGLESIAS	Gérard SOLÉ Jeanne OUROS Bruno ANIEN Véronique PORTAS Alain SERRAT Jean François VORMS Stephan GYBELY Jean Philippe HIDALGO Johanna MARIN

PETITE ENFANCE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE	SECURITE, MOBILITES ET ACCESSIBILITES
<p>Marie GUYARD</p> <p>Stéphanie FORCADA</p> <p>Cécile BIELLMANN</p> <p>Chantal BENOIT</p> <p>Eric MARIN</p> <p>Jean Philippe HIDALGO</p> <p>Johanna MARIN</p>	<p>Jean Philippe HIDALGO</p> <p>Alain SERRAT</p> <p>Jean François VORMS</p> <p>Stéphan GYBELY</p> <p>Cécile BIELLMANN</p> <p>Mélanie IGLESIAS</p>

COMMUNICATION ET CITOYENNETÉ	VIE ASSOCIATIVE
<p>Christelle ALQUIER</p> <p>Carol DUPUIS PERRIER</p> <p>Eric MARIN</p> <p>Marie GUYARD</p> <p>Stéphan GYBELY</p> <p>Chantal BENOIT</p> <p>Jean Philippe HIDALGO</p> <p>François REY</p> <p>Stéphane ALVARO</p>	<p>Stéphan GYBELY</p> <p>Chantal BENOIT</p> <p>Eric MARIN</p> <p>Christelle ALQUIER</p> <p>Catherine PORTAS</p> <p>Marie GUYARD</p> <p>Cécile BIELLMANN</p> <p>Stéphane ALVARO</p>

LIENS INTERGENERATIONNELS ET AUX PERSONNES HANDICAPEES	FETES ET CEREMONIES
<p>Catherine PORTAS</p> <p>Chantal BENOIT</p> <p>Cécile BIELLMANN</p> <p>Stéphan GYBELY</p> <p>Christelle ALQUIER</p> <p>Jean Philippe HIDALGO</p> <p>Alain SERRAT</p> <p>Jean François VORMS</p> <p>Mélanie IGLESIAS</p> <p>Nicolas BARDETIS</p>	<p>Cécile BIELMANN</p> <p>Marie GUYARD</p> <p>Christelle ALQUIER</p> <p>Stephan GYBELY</p> <p>Eric MARIN</p> <p>Alain SERRAT</p> <p>Stéphanie FORCADA</p> <p>Chantal BENOIT</p> <p>Stéphane ALVARO</p> <p>Johanna MARIN</p>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
<p>Président : Patrick GOT</p> <p>Jeanne OUROS</p> <p>Chantal BENOIT</p> <p>Catherine PORTAS</p> <p>Véronique PORTAS</p> <p>Stephan GYBELY</p> <p>Christelle ALQUIER</p> <p>Stéphanie FORCADA</p> <p>Nicolas BARDETIS</p>	

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

- D'APPROUVER la composition des commissions municipales telles que mentionnées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jours, mois et an que dessus

Délibération : adoptée

Approbation de la délibération communautaire du 15 décembre 2025 portant révision libre des attributions de compensation (N° DE_008_2026)

OBJET : Approbation de la délibération communautaire du 15 décembre 2025 portant révision libre des attributions de compensation

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération n°2025/12/347 du 15 décembre 2025 portant révision libre des attributions de compensation telle que proposées dans les rapports de la CLECT des 23 juillet et 30 septembre 2025.

Les communes concernées par cette révision sont Perpignan (gestion des parkings Arago et St Martin), Canet-en-Roussillon (gestion du crématorium) et Corneilla-la-Rivière (adhésion à PMMCU)

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité

- D'APPROUVER la délibération communautaire n°2025/12/347 adoptée le 15 décembre 2025 par Perpignan Méditerranée Métropole CU.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jours, mois et an que dessus

Délibération : adoptée

Patrick GOT
Président de séance



Jean François VORMS
Secrétaire de séance